



**RETURN BIDS TO:
RETOURNER LES SUBMISSION À :**

Parks Canada Agency Bid Receiving Unit
National Contracting Services
220 - 4 Avenue S.E., suite 720
Calgary, AB T2G 4X3

The maximum email file size that Parks Canada is capable of receiving is 6 megabytes. The Bidder is responsible for any failure attributable to the transmission or receipt of the emailed bid due to file size.

**REVISION 004 TO AN
INVITATION TO TENDER**

**RÉVISION 004 À UNE
INVITATION À SOUMISSIIONER
DEMANDE D'OFFRES À
COMMANDES**

The referenced document is hereby revised; unless otherwise indicated, all other terms and conditions of the Offer remain the same.

Ce document est par la présente révisé; sauf indication contraire, les modalités de l'offre demeurent les mêmes.

Issuing Office - Bureau de distribution :

Parks Canada Agency
National Contracting Services
220 - 4 Avenue S.E., suite 720
Calgary, AB T2G 4X3

| | |
|---|--------------------------------|
| Title - Sujet : Chemisage du ponceau du ruisseau Sinclair, route 93S – parc national Kootenay | |
| Solicitation No. - N° de l'invitation : 5P420-19-0023/A | Date : 26 avril 2019 |
| Amendment No. - N° de modification : 004 | |
| Client Reference No. - N° de référence du client : 1079-03 | |
| GETS Reference No. N° de reference de SEAG : PW-19-00869961 | |

| | |
|---|--|
| Solicitation Closes - L'invitation prend fin : At - à : 14h00 On - le : 1 mai 2019 | Time Zone - Fuseau horaire MDT - HAR |
|---|--|

| | | |
|---|---|---|
| F.O.B. - F.A.B. : Plant - Usine : <input type="checkbox"/> Destination : <input checked="" type="checkbox"/> Other - Autre : <input type="checkbox"/> | | |
| Address Enquiries to - Adresser toutes demande de renseignements à : Rebecca Chen | | |
| Telephone No. - N° de telephone : (587) 439-3529 | Fax No. -N° de télécopieur : (866) 246-6893 | Email Address – Courriel : rebecca.chen2@canada.ca |
| Destination of Goods, Services, and Construction - Destination des biens, services, et construction : parc national Kootenay See Herein – Voir ici | | |

TO BE COMPLETED BY THE BIDDER - À REMPLIR PAR LE SOUMISSIONNAIRE

| | |
|--|--------------------------------------|
| Vendor/ Firm Name - Nom du fournisseur/ de l'entrepreneur : | |
| Address - Adresse : | |
| Telephone No. - N° de telephone : | Fax No. - N° de télécopieur : |
| Name of person authorized to sign on behalf of the Vendor/Firm Nom de la personne autorisée a signer au nom du fournisseur/ de l'entrepreneur | |
| Signature : | Date : |

Modification 004

La présente modification vise à diffuser des questions et des réponses.

A. QUESTIONS ET RÉPONSES

- Q6** Les spécifications visant le ciment demandent une résistance à la compression de 34 MPa après 28 jours, ce qui pose la contradiction suivante : le revêtement de plastique renforcé de fibres de verre semble avoir été conçu comme un revêtement de type 2, ce qui signifie que la conception présume que ce revêtement ne sera pas supporté par l'égout ou le ciment existant. Ainsi la principale propriété du ciment devrait être son aptitude à l'écoulement pour remplir efficacement l'espace annulaire, puisqu'il n'a aucune utilité structurale et qu'il ne sert que de produit de remplissage pour espace annulaire. Un ciment d'une résistance de 34 MPa ne s'écoule pas, ce qui nécessitera la mise en place de nombreux injecteurs de ciment à la grandeur du revêtement de plastique renforcé de fibres de verre, ce qui risque de nuire à l'intégrité structurale du revêtement. Veuillez confirmer.
- R6** Dans les dessins, il est indiqué que le revêtement de plastique renforcé de fibres de verre doit être conçu avec la méthode de conception de type I et non de type II, ce qui nécessiterait un effet composite entre le ponceau, le revêtement proposé et le ciment. Une résistance à la compression plus élevée (34 MPa) pour le ciment a été spécifiée pour ce projet pour d'autres considérations, notamment l'installation future de chicanes pour poissons, qui seront ancrées dans le ciment par des trous forés dans le revêtement de plastique renforcé de fibres de verre. Il existe de nombreuses méthodes pour remplir les espaces annulaires avec du ciment sans nuire à l'intégrité structurale du revêtement.

LES AUTRES CONDITIONS NE CHANGENT PAS.